

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **11 novembre 2014 à 20h**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseillers: M. Paul Cozens  
Mme Lise Charest  
Mme Julie Lemieux  
M. René-Philippe Hébert  
M. Mario Cardinal

Était absent le conseiller : M. Alexandre Zalac

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

---

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

**ADMINISTRATION**

**124-11-14**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Lise Charest et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant, à la demande de M. Jean Lalonde, les points d'information c) et d).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**125-11-14**

**Adoption du procès verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2014**

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'accepter le procès verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2014 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Correspondances**

**126-11-14**

**Re : Activité de levée de fonds –Fondation des Amis du Patrimoine de TSR 2014**

Ce sujet est mis à l'étude et les membres du conseil prendront une décision lors de la tenue d'une prochaine assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**127-11-14**

**Re : Donation d'arbres**

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par Mme Lise Charest et résolu d'accepter la donation de 2 arbres (érable Deborah d'un diamètre 80-90mm) de la Pépinière Cramer Inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Re : Invitation au 3<sup>e</sup> forum sur le développement social durable de Vaudreuil-Soulanges**

Les membres du conseil municipal sont invités à participer un évènement qui aura lieu le 28 novembre 2014 de 8h30 à 14h à l'Omni-centre de Pincourt (375, boulevard Cardinal-Léger).

**128-11-14**

**Fermeture des bureaux – temps des fêtes**

**CONSIDÉRANT** la politique de vacances des employés, qui permet deux semaines de vacances pendant la période des Fêtes, le bureau de la Municipalité sera fermé à compter du lundi 22 décembre 2014 au 3 janvier 2015 inclusivement.

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'autoriser la période de vacances telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FINANCES**

**Dépôt du rapport des dépenses du directeur général en vertu de la délégation de compétence**

Une copie du rapport de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, est déposée au conseil.

**Dépôt du rapport du maire**

En vertu des dispositions de l'article 955 du Code municipal, la maire présente son rapport sur la situation financière de la municipalité ainsi que des orientations à venir avant l'adoption du budget 2015.

Une copie du rapport de Monsieur le Maire Jean Lalonde est déposée au conseil.

**129-11-14**

**Avis de motion – Règlement de taxation numéro 202**

Avis de motion est donné par M. Paul Cozens, qu'à une prochaine séance il sera adopté le «Règlement de taxation numéro 202» pour l'année 2015.

**130-11-14**

**Comptes à payer**

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Lise Charest et résolu d'approuver la liste des comptes à payer, pour un montant total de 109 238,86 \$, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

Chèques nos C1400228 à C1400244	<b>103 346,39 \$</b>
Paiement AccèsD (L) L1400105 à L1300107	<b>372,29 \$</b>
Chèques de salaires nos D1400194 à D1300203	<b>5 520,18 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b><u>109 238,86 \$</u></b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**131-11-14**

**Autorisation de transferts budgétaires**

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu de procéder au transfert, du compte budgétaire *Presbytère – entretien, réparation* (02-702-60-522) un montant de 200 \$ au compte *Produits d'entretien* (02-701-20-660).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**132-11-14**

**Autorisation de transferts budgétaires**

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu de procéder au transfert, du compte budgétaire *Contribution loisirs* (02-702-91-970) un montant de 1625.00 \$ au compte *Huile à chauffage centre communautaire* (02-701-20-632).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**133-11-14**

**Reconduction de l'abonnement annuel de l'ADMQ jusqu'au 31 décembre 2014**

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. Paul Cozens et résolu de reconduire l'abonnement annuel de la directrice générale avec l'ADMQ afin de conserver l'assurance des mois restants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**GESTION DU TERRITOIRE**

**134-11-14**

**Adoption de la résolution modifiant le «Règlement numéro 206»**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à des modifications au règlement numéro 206.

Les membres du conseil municipale ayant voté, il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu unanimement que les modifications suivantes soient adoptées.

**QUE** le titre du règlement numéro 206 est remplacé par le suivant :

« Règlement décrétant une dépense de 1 247 771 \$ et un emprunt de 645 942 \$ concernant l'aménagement de l'ancienne église en centre socioculturel et du presbytère en hôtel de ville. »

**QUE** le préambule est remplacé par le suivant :

« ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenus le 12 août 2014;

ATTENDU que l'article 1093.1 du code municipal prévoit qu'une municipalité qui effectue des dépenses à l'égard de tout ou partie desquelles le versement d'une subvention est assuré par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes peut, par règlement qui ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, décréter un emprunt dont le montant n'excède pas celui de la subvention et dont le terme correspond à la période fixée pour le versement de la subvention.»

**QUE** les articles 1 et 2 sont remplacés par le suivant :

« 1. Sont autorisés les travaux d'aménagement de l'ancienne église en centre socioculturel et du presbytère en hôtel de ville et une dépense de 1 247 771 \$ est autorisée à cette fin, selon l'estimation détaillée de la dépense préparée par la directrice générale, Mme Louise Sisle Héroux en date du 20 octobre 2014 et qui fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A. »

**QUE** l'article 3 est remplacé par le suivant :

« 2. Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, un emprunt d'une somme de 645 942 \$ sur une période de 5 ans est autorisé, correspondant à la subvention du même montant, versée également sur 5 ans, que la municipalité recevra dans le cadre de la TECQ 2014-2018 et confirmée dans la lettre datée du 25 août 2014 signée par le ministre Pierre Moreau, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe B.

Aussi, le conseil affecte les subventions suivantes qui sont versées comptant :

- des subventions totalisant 401 943 \$ dans le cadre de la TECQ 2010-2013, selon la programmation des travaux de ce programme jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe C.

- des subventions totalisant 113 309 \$ dans le cadre du Pacte rural II, confirmée dans la lettre datée du 28 juillet 2014 signée par monsieur Philippe Roy, conseiller en développement rural au CLD de Vaudreuil-Soulanges, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe D.

- une subvention totalisant 50 000 \$ dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité, selon la lettre du 3 juillet 2014 confirmant cette subvention jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe E.

Pour acquitter la dépense, le conseil affecte aussi un montant de 36 577 \$ provenant de son fonds général. »

**QUE** l'article 4 est abrogé.

**QUE** l'article 6 est remplacé par le suivant :

« 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, le conseil affecte la subvention TECQ 2014-2018 visée à l'article 2. ».

**ANNEXE « A »**

Estimation détaillée de la dépense préparée par la directrice générale, Mme Louise Héroux en date du 20 octobre 2014

**ANNEXE « B »**

Lettre datée du 25 août 2014 signée par le ministre Pierre Moreau confirmant la subvention de la TECQ 2014-2018

**ANNEXE « C »**

Lettre datée du 15 juin 2010 de M. Jean-Pierre Beaumont confirmant la subvention de la TECQ 2010-2013

**ANNEXE « D »**

Lettre datée du 28 juillet 2014 de M. Philippe Roy confirmant la contribution financière du Pacte rural de Vaudreuil-Soulanges

**ANNEXE « E »**

Lettre datée du 3 juillet 2014 de Mme Lynn Léveillé confirmant une subvention dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Jean Lalonde, maire

\_\_\_\_\_  
Louise Sisle Héroux, directrice  
générale et secrétaire-trésorière

**135-11-14**

**Avis de motion – Adoption du second projet de règlement «Règlement 205 relatif aux modifications de la forme des zones RB-10 et RB-11»**

Avis de motion est donné par, M. René-Philippe Hébert, qu'à une prochaine séance il sera adopté le second projet de règlement «Règlement 205 relatif aux modifications de la forme des zones RB-10 et RB-11».

**136-11-14**

**Travaux de réfection de fossés et ponceaux – Rue des Sources, des Hérons, des Ruisseaux, des Merles et Pommiers Fleuris**

**CONSIDÉRANT** les plaintes reçues de citoyens concernant le profilage de fossé, la réfection de ponceau et autres travaux concernant diverses problématiques lors de forte pluie;

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyée par Mme Julie Lemieux et résolu que la municipalité accepte de payer un montant de 7 922.55 \$ pour les travaux à effectuer afin de rectifier la situation et de prévenir la dégradation prématurée de ses rues. Que cette dépense soit affectée au compte budgétaire 02-320-00-531.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **LOISIRS & CULTURE**

### **Souper de reconnaissance des bénévoles**

Ce sujet est mis à l'étude et les membres du conseil prendront une décision lors de la tenue d'une prochaine assemblée.

## **DIVERS**

**137-11-14**

### **Souper de Noël des employés**

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyée par M. René-Philippe Hébert et résolu d'organiser un souper de Noël pour les employés de la municipalité et que les élus paient pour leurs conjoints et conjointes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**138-11-14**

### **Autorisation – Achat d'un module de MAJ des certificats**

**CONSIDÉRANT** la modernisation du rôle d'évaluation foncière et le traitement des mises à jour automatiques des évaluations municipales afin d'uniformiser les procédures et la convivialité pour les utilisateurs;

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyée par Mme Lise Charest et résolu que la municipalité accepte de payer le montant de 1 149.75 \$ taxes en sus, par la modalité de deux versements, soit un premier versement de 500 \$ en novembre 2014 et un second montant de 649.75 \$ en mars 2015 pour l'achat et l'installation d'un module informatique de la Corporation Informatique Bellechasse (CIB) comprenant un programme et la formation téléphonique afin d'effectuer le traitement de la mise à jour automatique des évaluations municipales. Que cette dépense soit affectée au compte budgétaire 02-130-00-414.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **Points d'information**

- a. Adoption du budget pour l'année 2015, le 8 décembre à 19h30.
- b. Nouveau parrain SQ – Monsieur Charles Gignac
- c. Mme lise Charest – FQM
- d. Invitation Jamie Nicholls – Rencontre d'information sur le projet Énergie Est de TransCanada, à Rigaud, le 14 novembre 2014 de 19 h à 21 h

### **Période de questions**

**139-11-14**

Suite à cette période de questions, il est proposé par Mme Lise Charest, appuyée par Mme Julie Lemieux et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20h50.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 50.

---

Jean Lalonde, maire

---

Louise Sisle Héroux, directrice  
générale et secrétaire-trésorière